

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 21 décembre 2020

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, DOUCET, PERRON, VIGNAUD, MMES LIDDLE, THAUVIN.

Etaient excusés : Mme BOULINEAU, M. PERRAULT

Etait absent : M. CHABOISSON (arrivée au début des points d'information)

Le lundi 21 décembre 2020 à 18 heures 30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE, a ouvert la séance et Madame Nicole LIDDLE a été nommée secrétaire de séance.

Délibérations adoptées :

- 1) Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au service mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS) de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine en 2017 et propose de reconduire cette adhésion, en acceptant la nouvelle convention proposée pour la période 2021-2026 : accord à l'unanimité.
- 2) Le projet participatif « sentier Jean Dufy », déposé par Madame Martin auprès du conseil départemental, ayant obtenu assez de voix du public, a été retenu et sera donc soutenu à hauteur de 80% par le Département, les 20% restants devant s'autofinancer. Il est proposé que ces 20% soient pris en charge sur le budget investissement de la commune.
Des premiers devis ont été établis à hauteur de 3726 € HT, comprenant les droits de reproduction des œuvres, la réalisation de panneaux support bois et la réalisation graphique ; il conviendra d'ajouter des coûts annexes (notamment fléchage), estimés à environ 1000 €.
Le conseil municipal accepte de financer les 20% des dépenses du projet, à hauteur maximale de 1000 €.
- 3) Les conseillers municipaux ont accepté la révision du loyer du logement du 5 rue de l'Eglise à compter du 1^{er} janvier 2021.
- 4) Monsieur le Maire donne lecture des courriers adressés par Madame la Préfète concernant la délibération N°02-3-2020 du 3 mars 2020 relative à la revalorisation des indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier. Cette délibération doit être retirée et ses effets annulés car une décision administrative ne peut légalement disposer que pour l'avenir et ne peut en conséquence avoir d'effet rétroactif.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité de retirer cette délibération et charge le Maire d'émettre des titres correspondant aux sommes indûment versées.

Mairie de **BOUSSAY**

5) *Monsieur Salais étant juge et partie, quitte la salle.*

Suite au retrait de la délibération du 2 mars 2020, monsieur le Maire expose la problématique juridique posée et ses conséquences financières pour les élus concernés (mairie et adjoints de l'équipe précédente). Considérant la volonté clairement exprimée lors de la réunion du conseil municipal du 2 mars d'attribuer cette augmentation, il propose 3 suites à donner pour ce dossier, allant d'une remise totale de dette à un rappel total des sommes dues pour les intéressés.

Le conseil municipal, après vote à bulletin secret, décide à la majorité des élus présents de faire bénéficier les 3 élus concernés d'une remise totale de dette et charge Monsieur le Maire d'établir des mandats d'annulation des titres émis à leur encontre.

6) Afin de prendre en charge la remise de dette décidée ci-dessus, le conseil municipal accepte de procéder aux virements de crédits nécessaires.

Monsieur Salais revient dans la salle.

Informations données :

- Monsieur le Maire fait un point de situation sur la voie verte. L'ouverture de la section Descartes/Preuilley est prévue en Juillet 2021. Le tronçon Preuilley/Tournon est programmé à l'été 2022. Le village de Boussay ne sera pas traversé par la voie verte, à la différence des autres communes concernées.

Un panneau d'information sur Boussay sera mis en place le long de la voie afin d'attirer les touristes vers le village. Monsieur le Maire étant convaincu que la meilleure façon de faire connaître Boussay, c'est par le tourisme, il indique qu'il semble prioritaire d'aménager la halle, peut-être sous forme de restauration rapide, afin d'accueillir des groupes de passage et proposer divers produits sur place pendant la saison estivale.

Monsieur Antoine Chaboisson arrive en séance.

Les conseillers donnent leur avis sur ce projet (conseils d'un professionnel, publicité etc...). M. Perron suggère de réfléchir sur la possibilité de mise en place d'un point bar dans le cadre de l'initiative '1000 cafés pour la France'. Cette idée sera explorée dans les semaines à venir et une subvention sera demandée pour l'aménagement de la halle et de ses abords.

- Monsieur le Maire expose ensuite la liste des projets d'investissements pour 2021 et les années suivantes, indiquant que la prochaine réunion du conseil (mi-janvier 2021) abordera en priorité ces projets. Les investissements déjà votés ou à l'étude concernent notamment :

- Le bureau du maire et ses accès depuis le secrétariat
- L'aménagement de la Halle
- Un hangar de stockage en zone technique
- La sécurité routière
- Un tracteur tondeuse

Mairie de **BOUSSAY**

- Le clocher de l'Eglise.
- ...

Les demandes de subventions pour l'année 2021 doivent être adressées avant la fin Janvier 2021.

- Une étude de raccordement au réseau d'assainissement de Preuilley a été adressée à la communauté de communes pour certaines habitations des 'Délices Porte Chateau' et de la route de La Roche Posay. Nous sommes en attente de réponse.
- Monsieur le maire informe les conseillers que 7 personnes ont déposé leur candidature pour le poste d'agent technique.

Ils seront reçus pour un entretien par une commission de recrutement qui sera constituée comme suit : le maire, les 2 adjoints et 1 conseiller. Mme Boulineau, consultée, a donné son accord.

- Différentes options sont étudiées en ce qui concerne la sécurité routière à Boussay.

Un passage piéton pourrait être créé devant la maison de l'assistante maternelle, route de la Roche Posay.

D'autres chantiers sont à l'étude pour ralentir la circulation dans le village et à Porte-Chateau/Les Délices : coussins Berlinois, panneaux de rappel de vitesse, radar pédagogique... En ce qui concerne les dos d'ânes, pas de recherche faite sur leur coût à ce jour, et ce d'autant qu'il faut l'accord du STA, a priori peu favorable, pour pose sur une route départementale.

Monsieur le Maire propose d'essayer l'implantation de quelques panneaux 50km/h et 30 km/h, avant de proposer des mesures plus coercitives. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

- Etat du dossier SCOT (schéma de cohérence territoriale). Ce document n'a pas encore été adopté par le Conseil communautaire et fait l'objet de remarques des communes. Pour Boussay, monsieur le maire précise qu'il a commenté et contesté les trois

points majeurs suivants :

- La création des zones constructibles uniquement dans les bourgs et villages, en excluant les hameaux,
- L'obligation de réserver une aire pour les gens du voyage,
- Le classement de la commune parmi les « autres communes » susceptibles de faire l'objet d'un quota annuel de nouveaux logements, en contestant cette dénomination peu valorisante pour les petites communes et en préférant une intégration dans une zone géographique donnée.

- Compte-rendu des conseils et commissions de la CCLST

Lors de la dernière réunion du conseil communautaire, il a été décidé une augmentation de 5% du tarif de la redevance des ordures ménagères pour l'année 2021.

En 2022, il y aura instauration de la taxe, en remplacement de la redevance, dans l'ensemble des communes.

La commission « mutualisation » s'est réunie pour préciser ses objectifs : mutualiser les commandes pour un meilleur prix ; envisager l'emploi d'agents à plusieurs communes ; étudier les modalités de prêt de matériel entre communes.

Mairie de **BOUSSAY**

M. Dupuis a assisté à une réunion du Siel, en vidéo conférence, au cours de laquelle le sujet principal fût le budget.

- NOEL 2020

La situation sanitaire actuelle ne nous permettant pas d'organiser une fête de Noël, des paniers garnis ont été commandés pour les plus de 75 ans et seront distribués début Janvier. Des bons cadeaux ont été remis aux parents pour les 15 enfants de la commune âgés de moins de 15 ans, à faire valoir dans 3 magasins différents. Cette formule a reçu l'assentiment des familles concernées.

- Le bulletin municipal devrait être prêt courant Janvier, avec notamment au sommaire, la présentation des nouvelles équipes (conseil municipal et comité des fêtes) et un article sur Jean Dufy.

- Un groupe de travail, mis en place par la commune de Preuilly, étudie de nouveau la problématique du transit des poids lourds à Preuilly. Boussay est associé aux travaux.

A noter qu'aucune discussion à ce jour ne porte sur une éventuelle déviation, priorité étant donnée à des solutions de réglementation de la circulation internes à Preuilly.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de fermeture de La trésorerie de Ligueil à compter du 1er Janvier 2021, avec transfert à Loches.
Il termine en faisant le point sur les logements communaux : le n°1 impasse de l'ancienne mairie ayant été reloué au 1^{er} décembre, seul celui du 5 rue du château reste vacant.

La séance a été levée à 20 heures 35.
Boussay, le 30 Décembre 2020

Le Maire,
Marc de BECDELIEVRE

